

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE

LE MOT D'ANTOINE GATET

Le Conseil d'Administration de FNE NA a souhaité organiser la construction progressive de la nouvelle confédération en lien avec l'ensemble des forces vives du mouvement, donc avec tout le monde. Des « référents » apportent donc leur appui pour la construction de ce mouvement collectif. C'est en ce sens que j'ai accepté cette mission de « référent juridique » de FNE NA dans ce temps de construction collective.



Je suis engagé dans le mouvement FNE depuis 20 ans maintenant. Sensibilisé à la protection de la nature par la maison de la Loire de Montlouis-sur-Loire où j'ai grandi, j'ai professionnalisé mon engagement en Limousin où j'ai achevé mes études de droit de l'environnement et où j'ai trouvé l'air et la qualité de vie plus pures qu'ailleurs. Administrateur de plusieurs associations locales et nationales (du Limousin à la Bretagne), je suis aussi salarié de Sources et Rivières du Limousin et engagé dans une formidable aventure humaine avec tous ses bénévoles.

Aujourd'hui administrateur de FNE et membre des directoires du réseau juridique et du réseau eau de la fédération, je considère depuis toujours mon engagement comme un tout, qu'il soit bénévole ou pour partie salarié. Je suis convaincu d'une seule chose : nous sommes toujours plus intelligents à plusieurs, et chaque combat est avant tout l'occasion de rencontres humaines et de construction collective.

Quelques-uns de mes plus grands ennemis : la marchandisation du monde et du vivant, l'arrogance d'une trop grande partie de nos responsables publics, les simplifications journalistiques de la complexité du monde. Mes plus grands espoirs : l'inventivité de l'ensemble des formes alternatives d'organisation sociale, la collectivisation des ressources naturelles (biens communs contre appropriation), l'intelligence humaine collective, et la beauté de la nature.

FNE NA constitue un nouveau cadre de rencontres et de construction collective de nos combats, en complément et en subsidiarité de nos organisations locales à échelles humaine et environnementale pertinentes. A nous tous de nous en emparer et de choisir collectivement ce que nous voulons en faire. En n'oublions jamais d'y prendre du plaisir.

Antoine Gatet est référent juridique de FNE NA.

FNE NA EN ACTIONS

CA téléphonique du 18 avril

Le conseil d'administration de FNE NA poursuit ses travaux en utilisant la conférence téléphonique, ce qu'il a fait le 18 avril.

Dans les conditions actuelles de crise et de confinement, et conformément au cadre légal, il a été décidé de réaliser une Assemblée Générale statutaire par conférence téléphonique, le 27 mai 2020.

Cette AG dématérialisée permettra de valider le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier 2019 et le budget prévisionnel 2020. Elle permettra également d'élire les membres du conseil d'administration, qui en intégrera deux nouveaux en 2020, issus de l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine.

En l'état actuel des choses, l'accès à la conférence téléphonique de l'AG sera limité aux administrateurs, suppléants et référents thématiques.

Le CA souhaite que, lorsqu'il sera possible de se réunir en plus grand nombre, un temps d'échanges et de débats soit organisé pour nous retrouver autour des valeurs communes qui animent nos associations et pour partager nos visions d'actions d'après la crise sanitaire que nous traversons.

CHIROPTERES : actualités du Plan Régional d'Actions en Nouvelle-Aquitaine et informations liées au contexte sanitaire

La déclinaison en Nouvelle-Aquitaine du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PNAC 2016-2025), est portée par FNE Nouvelle-Aquitaine. L'animation de ce plan et sa mise en œuvre opérationnelle sont coordonnées et assurées, au sein des territoires, par **le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)** pour l'ex Limousin, par **le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)** pour l'ex Aquitaine et par **Nature-Environnement 17** (par délégation de Poitou-Charentes Nature) pour l'ex Poitou-Charentes.

Pour l'année 2020, le PRAC Nouvelle-Aquitaine est financé à hauteur de 20 000 € pour son animation (financement DREAL Nouvelle-Aquitaine), et de 37 400 € pour sa mise en œuvre opérationnelle (73 % financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et 27 % par la DREAL NA).

Parmi les actions déployées en 2020, certaines se poursuivent comme **l'amélioration de la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée** (Action n°8) ou lors de **l'implantation des parcs éoliens** (Action n°7). A la suite d'un important travail du réseau associatif coordonné par le CEN NA et portant sur la



AVRIL 2020

N°19

hiérarchisation des sites à Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine, une **stratégie d'intervention foncière et/ou réglementaire** verra le jour cette année.

Enfin, dans le cadre de l'action 5 qui concerne la protection des gîtes à chauves-souris dans les bâtiments, nous déployons à partir de 2020 à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, l'**opération « Refuge pour les chauves-souris »**. Cette action, initiée par le Groupe Mammalogique Breton et désormais coordonnée au niveau national par la **Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM)**, vise à améliorer les capacités d'accueil du bâti pour les chauves-souris mais aussi à préserver les colonies déjà existantes.

Toutes les informations sur l'opération ici : <https://www.sfepm.org/operation-refuge-pour-les-chauves-souris.html>

La création d'un « Refuge pour les chauves-souris » chez soi est simple et gratuite. Elle consiste à signer une convention engageant le propriétaire et la structure associative relais local de l'opération et dans laquelle sont reprises un certain nombre d'actions visant à assurer la quiétude des chauves-souris, les accès aux gîtes potentiels et à préserver leur environnement (en proscrivant l'utilisation de pesticides dans son jardin par exemple).

Cette opération connaît déjà un franc succès avec plus de 1 300 refuges créés en France dont près de 400 en Nouvelle-Aquitaine et un record détenu par le département des Deux-Sèvres qui compte à lui seul plus de 150 refuges !

Le contexte actuel de crise sanitaire que nous connaissons engendre beaucoup de méfiance, d'informations fausses vis-à-vis des chauves-souris, de leur rôle dans cette pandémie et des risques éventuels qu'elles représentent. Plus que jamais nous avons besoin de chacun de vous pour porter les messages et contribuer à la protection de ces espèces aussi singulières qui jouent des rôles essentiels dans notre environnement (régulation des insectes nocturnes, pollinisation, dissémination des graines, etc.), et qui sont aujourd'hui menacées.

Vous trouverez ainsi, grâce aux questions/réponses, élaborées par la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM, les informations liées à la crise sanitaire du SARS-Cov2 responsable de la maladie Covid19, et les chauves-souris.

Pour participer vous aussi à leur protection et devenir « Refuge », contactez l'une des structures associatives, **relais locaux de l'opération de votre département :**

Poitou-Charentes :

Vienne : Vienne Nature (Alice CHERON) : alice.cheron@vienne-nature.fr

Deux-Sèvres : Deux-Sèvres Nature Environnement (Angèle CASTETS) : angele.castets@dsne.org

Charente : Charente Nature (Matthieu DORFIAC) : mdorfiac@charente-nature.org

Charente-Maritime : Nature-Environnement 17 (Maxime LEUCHTMANN) : maxime.leuchtmann@ne17.fr ou Ligue pour la Protection des Oiseaux (Virginie BARRET) : virginie.barret@lpo.fr

Limousin :

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (Manon DEVAUD) : m.devaud@gmhl.asso.fr

Aquitaine :

Groupe Chiroptères Aquitaine (Damien Troquereau) : chiropteres.aquitaine@gmail.com

Toutes nos structures sont à votre écoute pour tout problème de cohabitation éventuelle. N'hésitez pas à nous communiquer toute information relative à la présence de chauves-souris chez vous !

Nous vous remercions de votre engagement à nos côtés !

[Maxime LEUCHTMANN \(Nature Environnement 17 - pour FNE Nouvelle-Aquitaine\)](#)

Rhinolophus ferrumequinum – colonie Caillaude la Ronce – Maxime Leuchtman



Témoignage d'Andrée ROUFFET-PINON, présidente, à l'origine de la construction de FNE 23.

Depuis plusieurs années, j'avais adhéré à Limousin Nature Environnement et Sources et Rivières du Limousin ; en effet, vivant sur deux régions, mon penchant pour ce qui se passait en Creuse me rapprochait davantage de ce département plutôt que mon appartenance à FNE 03 et à la FRANE (Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement).

La création de deux sites NATURA 2000 sur le haut Cher où j'habite depuis plus de 50 ans m'a tout d'abord conduit à participer à la création de l'association de « Haut-Cher et Combraille ». L'un de ses buts portait sur la législation relative aux pratiques motorisées dans les espaces naturels.



Ma participation au SAGE Cher amont pour représenter LNE a fait cheminer l'idée de créer une fédération en Creuse. Dans ce département, l'association « Guéret Environnement » rattachée à LNE a accompli un très gros travail mais semblait plutôt orienté autour du grand Guéret ... Avec l'appui de LNE, cette création eut lieu le 23 mars 2019 et déclarée le 15 avril 2019. Pour les statuts, le juriste de SRL, Antoine Gatet, nous a aidé. Plusieurs associations ont répondu présentes et quelques adhérents individuels.

Toutefois, le vent des projets éoliens s'abattant sur la Creuse, nous sommes bientôt rejoints par de nombreux adhérents individuels.

Il faut bien le dire, la fin de l'année 2019 et le début de 2020 ont été accaparés par des démarches, réunions et manifestations autour de ce problème. Il semblerait aussi que l'aspect fédéraliste de la nouvelle association soit une nouveauté pour certains adhérents, ce qui demande un temps d'adaptation.

(Le Cher en Creuse à Chambonchard- A.Rouffet-Pinon)

Il faut quand même noter un gros travail autour de la compensation par rapport aux travaux de

« la Seiglière » près d'Aubusson. Simon Charbonneau, vice-président, a fait un travail important avec l'aide logistique du président de Haut-Cher et Combraille qui connaît les lieux depuis plus de 60 ans. Actuellement, c'est SRL et le juriste Antoine Gatet qui travaillent sur ce sujet. Ce problème amène à stigmatiser une nouvelle fois le principe des « compensations » qui cache un marché de dupes. Celle du Gué de Sellat en est une illustration parfaite sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Le confinement repousse notre AG mais nous nous retrouverons pour parfaire notre structure ainsi que nos méthodes de travail et de militantisme pour la défense et la protection de la Nature.



CAMPAGNE DU GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES : URGENCE MOINEAU FRIQUET

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), association de protection des oiseaux sauvages et de leurs milieux en Deux-Sèvres, a lancé sa première campagne de financement participatif pour un projet qui lui tient à cœur « **Urgence Moineau friquet** » ; une espèce locale vouée à disparaître des Deux-Sèvres sans action de conservation...

Sur la plateforme régionale « J'adopte un projet » vous trouverez toutes les informations sur ce projet :

<https://jadopteunprojet.com/decouvrez-les-projets/detail/urgence-moineau-friquet>

Lancée il y a un mois et demi, « **Urgence Moineau friquet** » a déjà convaincu de nombreux donateurs de participer.

Le cap des 5 000 € doit absolument être atteint pour que tous ces dons soient bien versés à l'association et que le GODS puisse mettre en place des actions de conservation (*don possible à partir de 10 €, fin de la campagne le 16 mai*).



site internet de FNE NA <http://fne-nouvelleaquitaine.fr/>

comité de rédaction : Antoine Gatet – Maxime Leuchtmann - Laurence Hizette - Andrée Rouffet-Pinon –
Isabelle Loulmet.

Le conseil d'administration travaille à l'organisation de l'assemblée générale statutaire dématérialisée du 27 mai dans le cadre légal fixé par cette crise.